



Communiqué de presse

Paris, le 30 avril 2020

## Enquête Flash ANDRH Déconfinement : les DRH s'organisent pour préparer la reprise

*Enquête réalisée du 20 avril au 27 avril 2020 auprès de 531 répondant·es*

**La crise sanitaire et la préparation du déconfinement progressif continuent de mobiliser toute l'énergie, les compétences et la créativité des (D)RH. L'ANDRH poursuit ses actions pour accompagner l'ensemble des professionnel·s RH et porter leur voix dans cette nouvelle étape de gestion de la crise.**

Dans la continuité de son premier bilan, les résultats de cette nouvelle enquête ANDRH se concentrent plus particulièrement sur les **mesures mises en place** par les DRH dans le cadre du **déconfinement** à partir du 11 mai 2020.

Globalement, **la reprise d'activité est préparée par les répondant·es avec une appréhension assez « moyenne »** (moyenne de 3 sur 5, 22 % relèvent des difficultés).

### **La santé et la sécurité des salarié·es au centre des préoccupations**

- 85 % ont déjà anticipé les commandes de matériel de protection. Certaines difficultés d'approvisionnement ont toutefois été relevées dans les plus petites organisations.
- 99 % sont favorables à la mise à disposition de gel hydroalcoolique, 94 % pour la distribution de masques "grand public" et 79 % pour la mise en place d'un suivi spécifique en lien avec la médecine au travail.

### **Focus sur l'application de type StopCovid et la prise de température des salarié·es**

Plus les mesures sont "intrusives" / supposent l'accord des salarié·es moins elles semblent recueillir d'avis favorables. C'est notamment le cas pour la **prise de température l'entrée des locaux** (49 %) ou le déploiement d'une **application de tracking** au niveau de l'entreprise (33 %).

### **De nombreux aménagements pour limiter le nombre de salarié·es présent·es sur site ainsi que dans les espaces de restauration collectifs**

La majorité a opté pour un **retour progressif** dans les locaux avec le **maintien des salarié·es éligibles en télétravail** (parfois à 100 % dans un premier temps et/ou avec alternance de jours/semaines). Des mesures d'aménagement ou d'évolution de l'offre sont également prévues dans les restaurants d'entreprise (lorsqu'ils ne sont pas fermés).

### **Des partenaires sociaux également associés dans la préparation de la reprise**

Les représentant·es du personnel continuent d'être l'interlocuteur privilégié dans la gestion de la crise au sein des entreprises (échanges formels ou informels, négociations d'accord).

Les thématiques les plus abordées sont l'**organisation des congés et jours de repos** (79 %) ainsi que le développement du télétravail (68 %).

74 % prévoient par ailleurs un **développement durable du télétravail après la crise** (majoritairement avec mise à jour ou en place d'une charte ou d'un accord).

**Convaincue du rôle central des DRH pour accompagner leurs organisations et les salarié·es en cette période, l'ANDRH reste mobilisée pour soutenir la profession, assurer une veille sociale et pratique tout en contribuant aux débats.**

#### L'ANDRH, acteur de référence dans le débat RH

ASSOCIATION LOI 1901, CRÉÉE EN 1947, L'ANDRH EST LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ DE PROFESSIONNELS DES RESSOURCES HUMAINES EN FRANCE.

Créée en 1947, l'ANDRH est une association loi 1901 au service des professionnels des ressources humaines représentant les entreprises et organisations de tous secteurs d'activité et de toutes tailles, publiques et privées, nationales et internationales. Avec plus de 5 000 membres, organisée en 70 groupes locaux, elle est la plus grande communauté de professionnels des ressources humaines en France. Depuis sa création, l'ANDRH anticipe et accompagne l'évolution des métiers des ressources humaines et est devenue, au fil des années, la communauté de référence dans le débat RH.

En savoir plus : [www.andrh.fr](http://www.andrh.fr)

Contact presse : Laura TORDJMAN – [ltordjman@andrh.fr](mailto:ltordjman@andrh.fr)